

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- les délibérations du Conseil départemental du 24 mars 2025 n° CD-2025-002 à CD-2025-008 ont été publiées ce jour sur le portail de publication des actes décisionnels, disponible sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
Le registre de délibérations de cette séance n° RCD74-2025-14 est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY – Tél. : 04-50-33-20-80 *sans limitation de durée*.
- **les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 26 mars 2025 et sont exécutoires à compter de cette date**, jour de publication sur internet.

Les délibérations publiées de cette séance peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 28-03-2025 : RCD74-2025-14 – Délibérations du Conseil départemental du 24 mars 2025
- 25-03-2025 : PVCD74-2025-13 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 24 février 2025
- 19-03-2025 : RAE-CD74-2025-12 – Actes de l'Exécutif
- 05-03-2025 : RAE-CD74-2025-11 – Actes de l'Exécutif
- 27-02-2025 : RAE-CD74-2025-10 – Actes de l'Exécutif
- 26-02-2025 : RCP-CD74-2025-09 – Délibérations de la Commission Permanente du 17 février 2025
- 25-02-2025 : PVCD-CD74-2025-08 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 09 décembre 2024
- 24-02-2025 : RCD-CD74-2025-07 – Délibération du Conseil départemental du 24 février 2025
- 19-02-2025 : RAE-CD74-2025-06 – Actes de l'Exécutif
- 07-02-2025 : RAE-CD74-2025-05 – Actes de l'Exécutif
- 05-02-2025 : RAE-CD74-2025-04 – Actes de l'Exécutif

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 28 mars 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice adjointe de l'Assemblée,